



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : **1004-14** - CAMAC : **149949** - Compétence : **ME** - Propriétaire : **M. Gérard BRÖNNIMANN, Route du Châtelet 1, 1845 NOVILLE** - Coordonnées géographiques : **558670 / 136625** - Lieu-dit : **«Village B»** - Parcelle N° **971** - Degré de sensibilité au bruit : **III** - Auteur des plans : **B+C Ingénieurs S.A., M. DROZ, Place du Marché 1, 1860 AIGLE** - Projet :

CONSTRUCTION D'UN PAVILLON DE JARDIN

○○○○○

Les observations ou oppositions relatives au dossier précité doivent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier, pendant la durée de cette dernière, soit

du 20 septembre 2014 au 19 octobre 2014

CONSULTATION DU DOSSIER (au Greffe municipal) :
DU LUNDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30
LE MARDI DE 17H00 A 19H00

○○○○○

FONDATION DES GRANGETTES

Pour ses 25 ans, la Fondation des Grangettes a mandaté le jeune et talentueux photographe **Matthieu Gafsou** pour poser son regard neuf sur la réserve naturelle.

Seize de ses photos sont exposées au bord de l'étang de la Praille (la gouille à Fontannaz)

du 18 août au 6 octobre 2014

(pour autant que la météo le permette).

"Ce qu'il y a de fascinant lorsque l'on arpente la réserve des Grangettes (j'ai aimé le faire à vélo), c'est que le paysage nous apparaît de façon séquencée et rythmée.

Forêt, canaux, roselières, champs, port, montagnes, lac... On n'embrasse jamais l'ensemble d'un seul regard mais un petit déplacement permet de changer d'environnement.

On passe de zones très habitées, où la présence de l'homme domine, à des coins qui semblent totalement sauvages en parcourant seulement quelques centaines de mètres.

C'est cette diversité, souvent très belle, qui m'a le plus touché et plu."

Matthieu Gafsou

LE TRI, TOUJOURS LE TRI !

Trier ses déchets, c'est simple ... une fois que certains réflexes sont acquis.

- pots de yaourt,
- emballages cadeaux,
- vaisselle jetable (nappe et serviettes en papier, assiettes et gobelets en carton ou plastique)
- emballages souples (paquets de bouteilles d'eau, de sodas...)
- barquettes de polystyrène



La majorité d'entre vous trie ses déchets à satisfaction. Toutefois, certains ne font pas la différence entre le PET et le plastique ou qui ne pensent pas soit à plier les cartons, soit à les remplir car la benne est vite pleine ...de vide.

Pour des déchets de jardin volumineux (arrachage de haies par exemple), il est possible de demander à la VOIRIE (079 438 64 43) une carte pour aller à la SATOM à Roche, directement.

La Municipalité vous remercie de vos efforts.